

Communiqué de presse du CSFPT  
du 20 septembre 2023

## **Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale est reporté à une date ultérieure, le quorum n'étant pas atteint**

Ce 20 septembre, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, n'a pu valablement se réunir, le quorum requis n'étant pas atteint.

Pour rappel, l'intersyndicale siégeant au Conseil supérieur (CGT - CFDT - FO - UNSA - FA-FPT - FSU) a indiqué, dans son communiqué de presse, qu'elle ne siégerait pas à cette séance plénière.

Celle-ci est par conséquent reportée à une date ultérieure au cours de laquelle l'ordre du jour initialement arrêté sera examiné.

Philippe LAURENT, président du CSFPT, a « pris acte de cette décision de l'ensemble des représentants des organisations syndicales, en regrettant que des textes favorables aux agents – et notamment la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat – ne puissent être examinés, ni faire l'objet d'un avis. Or, le texte concernant la prime est indispensable au versement de ladite prime par les collectivités qui auraient décidé de l'attribuer ».